



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télécommunications

Question écrite n° 17739

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur la tarification exorbitante des télécommunications vers l'outre-mer qui est une forme de discrimination. En effet, les communications en provenance de la métropole vers les Antilles sont plus onéreuses que les appels téléphoniques passés dans la métropole ainsi que les tarifs comparés métropole/États-unis. Dès lors, les ultramarins payent très cher des communications pour garder le contact avec leur famille, car ils ne peuvent se rendre chez eux souvent à cause du coût des billets d'avion. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement afin de mettre un terme à cette différenciation de traitement injustifiée au détriment des départements d'outre-mer.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le prix des télécommunications vers l'outre-mer relève des opérateurs. Cependant, les technologies de ce secteur ont beaucoup évolué ces dernières années. Internet, couramment répandu en métropole mais aussi dans les départements d'outre-mer, permet désormais de communiquer à des prix raisonnables, réduisant la distance et le temps. C'est ainsi notamment que les courriels et la visio via Internet rendent l'outre-mer ou la métropole accessibles à une grande majorité de la population. La priorité du Gouvernement reste donc la réduction de la fracture numérique outre-mer. Elle passe avant tout par le renforcement des câbles sous-marins de télécommunications, le développement de la télévision numérique terrestre et la couverture des zones blanches Internet. Le projet de loi programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer, qui sera présenté au Parlement dans les prochains mois, visera notamment cet objectif prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17739

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1556

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3507